



Assemblée générale

Soixante et onzième session

Documents officiels

Distr. générale
31 octobre 2016
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 5^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 4 octobre 2016, à 15 heures

Président : M. Díaz de la Guardia (Vice-Président) (Espagne)
puis : M. Djani (Président) (Indonésie)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

1617119X (F)



Merci de recycler 



En l'absence de M. Djani (Indonésie), M. Díaz de la Guardia (Espagne), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Débat général (suite)

1. **M. Thammavongsa** (République démocratique populaire lao) dit que les objectifs de développement durable ont été intégrés dans le huitième Plan quinquennal de développement socioéconomique de la République démocratique populaire lao, adopté en avril 2016. De surcroît, l'action menée dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement en vue de détruire les engins non explosés qui continuent de compromettre considérablement les moyens d'existence de la population et le développement national, a été reconduite dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Premier Ministre et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies se sont réunis au mois de septembre à Vientiane et ont officiellement lancé un programme afin de poursuivre cette action.

2. Il importe au plus haut point de renforcer les partenariats afin de mobiliser des ressources suffisantes pour appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies doit appuyer les priorités et les besoins spéciaux en matière de développement des pays en situation particulière. Les contributions de la communauté internationale, notamment l'aide publique au développement (APD), ont appuyé de manière non négligeable l'action engagée par le Gouvernement lao pour éliminer la pauvreté et sortir de la catégorie des pays les moins avancés.

3. La République démocratique populaire lao a été l'un des premiers pays à ratifier l'Accord de Paris adopté au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et espère qu'il entrera en vigueur d'ici à la fin de 2016.

4. **M^{me} Abdoullah** (Malaisie) dit que la menace d'une nouvelle crise économique se profile et que cette crise touchera en particulier les petites économies. Il convient de renforcer la réglementation financière internationale et d'en assurer le suivi et la supervision, avec la mise en œuvre de mesures fiscales efficaces. La

Malaisie appelle à redoubler d'efforts pour aider les pays en situation particulière.

5. La Malaisie réaffirme l'importance vitale de la coopération Sud-Sud. Celle-ci n'a pas vocation à se substituer à la coopération Nord-Sud, mais à la compléter.

6. Les pays à revenu intermédiaire ont accompli des progrès considérables dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces acquis doivent être consolidés afin que ces pays ne régressent pas. Il est impératif de remédier au manque de ressources pour faire avancer le Programme 2030 et il faut mettre en œuvre des politiques de redistribution efficaces et appuyer les services sociaux pour continuer à lutter contre la pauvreté.

7. En Malaisie, une politique de redistribution adaptée favorisant la croissance et le développement a été essentielle pour faire progresser l'économie. La stratégie adoptée par la Malaisie en matière de durabilité prévoit en outre de solides politiques environnementales. Les examens nationaux volontaires réalisés dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable ont donné la possibilité d'échanger des données d'expérience et des enseignements sur les objectifs de développement durable. La Malaisie souhaite donc participer à l'examen national volontaire de 2017 afin de partager les progrès qu'elle a accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030.

8. **M. Wafy** (Niger), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que le succès de la mise en œuvre du Programme 2030 est essentiel pour le continent africain et pour l'ensemble des pays en développement. La session en cours de la Commission est une plateforme et un outil très utiles pour faire en sorte que les mécanismes de mise en œuvre gagnent en efficacité. Les priorités de l'Afrique s'appuient sur l'Agenda 2063, le cadre stratégique du continent pour la transformation socioéconomique qui s'inspire des initiatives passées et actuelles en faveur de la croissance et du développement durable et vise à accélérer la mise en œuvre, notamment en réalisant les objectifs du Millénaire pour le développement qui n'ont pas encore été atteints.

9. Aucun volet des objectifs de développement durable ne sera réalisable sans les moyens requis pour ce faire. Il importe donc d'honorer les engagements pris en matière d'APD; de mettre un frein à la fuite

illicite des fonds et des ressources hors de l'Afrique; d'assurer un accès équitable et financièrement abordable aux technologies de l'information et des communications; et d'abandonner les mesures commerciales restrictives au profit d'un système commercial multilatéral solide.

10. L'Afrique, qui n'a guère contribué aux changements climatiques, ressent durement leurs effets néfastes, notamment les périodes de sécheresse, les inondations et la propagation de maladies liées au climat, les déplacements de population induits par les changements climatiques et la disparition des écosystèmes et de la biodiversité, ainsi que la hausse des températures, qui menacent de saper les progrès réalisés par le continent en matière de développement. Le Groupe des États d'Afrique attend donc avec intérêt la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et exprime l'espoir qu'elle offrira de nouvelles possibilités d'intensifier l'action menée pour lutter contre les effets négatifs des changements climatiques.

11. **M. Zamora Rivas** (El Salvador) dit qu'il faut à tout prix accélérer la mise en œuvre du Programme 2030, de l'Accord de Paris et du Programme d'action d'Addis-Abeba, dans la mesure où ils contribueront largement à assurer la prospérité future. La solidarité et la coopération internationales sont essentielles à la croissance économique. Un cadre commun pour le commerce et le transfert de technologie est nécessaire pour faire face à la crise économique, accélérer la relance et bâtir des sociétés plus inclusives. L'Organisation des Nations Unies doit se pencher sur l'architecture du système financier et commercial mondial, qui a été conçu pour favoriser les pays développés et sanctionner les pays les moins avancés.

12. Le financement du développement est déterminant pour la réalisation des objectifs de développement durable. L'APD joue un rôle central à cet égard.

13. Il faut redéfinir l'expression « pays à revenu intermédiaire » afin d'intégrer les déséquilibres structurels, qui ne sont pas pris en compte dans le revenu par habitant, quantifié sur la base d'une moyenne calculée pour l'ensemble des habitants. L'accent mis désormais sur les inégalités extrêmes qui agissent comme un frein au développement durable constitue une avancée majeure qui ne peut plus être

ignorée dans le classement des pays. D'autres éléments doivent aussi être pris en compte, tels que la pauvreté, l'investissement, l'épargne, la productivité, l'innovation, l'éducation, l'égalité entre les sexes et l'environnement. Il faut mieux tenir compte du fait que les besoins des sociétés changent à mesure qu'elles-mêmes évoluent et ce, à différents niveaux.

14. Afin de garantir plus d'efficacité et une meilleure coordination, il faut réformer les structures de gouvernance économique mondiale, et en particulier le système financier et monétaire international, en faisant davantage participer l'Organisation des Nations Unies et en s'alignant sur les objectifs de développement durable. Les réformes devraient surtout tendre à instaurer comme principes directeurs de la gouvernance la démocratie et l'égalité et à faire davantage participer les pays en développement aux travaux des institutions de Bretton Woods, ce qui est indispensable pour renforcer la légitimité et l'efficacité de ces dernières.

15. Il est impératif de restructurer la dette souveraine à l'échelle multilatérale, car le problème touche un très grand nombre de pays. Il importe de pallier à l'absence de normes internationales pour la restructuration de la dette souveraine et de se pencher sur le besoin urgent d'apporter une réponse satisfaisante aux demandes de non-remboursement de la dette. El Salvador et la Bolivie organiseront conjointement le 31 octobre 2016 un atelier sur la vulnérabilité de la dette souveraine et la possibilité d'élaborer un nouveau mécanisme de renégociation de la dette selon les procédures de l'Assemblée générale. Les progrès accomplis dans ces domaines contribueront à rendre l'économie mondiale plus saine, plus équitable et plus développée.

16. El Salvador se félicite de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, qui vise à protéger la sécurité, la dignité, les droits de l'homme et les libertés fondamentales de tous les migrants, quel que soit leur statut, et remercie les travailleurs migrants pour leurs contributions précieuses à leur pays d'origine, notamment sous forme d'envois de fonds, et aux pays de transit et de destination.

17. **M. Sevilla Borja** (Équateur) dit qu'il faut procéder à des changements structurels dans l'économie mondiale et le système financier international car les pays en développement ont du mal à réaliser le développement durable. Il est indispensable que les pays développés respectent leur

engagement de consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut (PIB) à l'APD. Les excès du système financier international ont creusé les inégalités partout dans le monde. Le dialogue est nécessaire pour accroître la transparence, la réglementation et la bonne gouvernance du système financier international et promouvoir ainsi la paix et la stabilité internationales.

18. Les systèmes d'imposition sont un outil de développement qui peut être utilisé pour éradiquer la pauvreté et mieux répartir les revenus et la richesse au sein des pays et entre les pays, et éliminer les formes illégales d'accumulation de richesses fondées sur des pratiques spéculatives et les bénéfices tirés de la dégradation de l'environnement. La fraude fiscale, les flux financiers illicites et les paradis fiscaux représentent un défi commun qui doit être relevé. S'agissant de l'Équateur, les fonds dissimulés dans les paradis fiscaux représentent 30 % du PIB. L'utilisation des revenus fiscaux tirés de ces fonds pourrait permettre de mettre en œuvre de nombreux projets visant à éliminer la pauvreté et à réduire les inégalités. Un référendum, devant être tenu en 2017, permettra de sonder la popularité d'une mesure visant à interdire l'utilisation des paradis fiscaux par tous les fonctionnaires, y compris ceux qui ont été élus par le peuple.

19. La coopération pour le développement est bénéfique, mais elle n'est qu'une goutte d'eau dans un océan d'injustice, compte tenu de la quantité considérable de ressources non recouvrées. Le développement est un problème politique. Les États Membres doivent créer un organe intergouvernemental démocratique et contraignant pour l'examen des questions fiscales, en vue de supprimer les paradis fiscaux.

20. Le modèle de développement équatorien repose sur le concept du « Buen Vivir », une vision ancestrale du cosmos qui vise à bâtir une société où les êtres humains vivent en harmonie avec leurs pairs et avec la nature. Le modèle fait passer l'être humain avant le capital et la satisfaction des besoins essentiels du plus grand nombre avant les excès du marché non réglementé. Les modèles de développement fondés sur les modes de production et de consommation dominants, qui ne tiennent pas compte des limites environnementales et qui favorisent la croissance économique illimitée et l'accumulation de richesses, ne sont pas viables. Il est fort surprenant que l'on appuie la liberté de circulation des marchandises et des

capitaux en vue de générer le maximum de bénéfices, alors que l'on pénalise la liberté de circulation des personnes à la recherche d'un travail décent. Cette attitude est intenable et inacceptable d'un point de vue éthique.

21. L'Équateur a proposé la création d'une cour de justice internationale axée sur l'environnement propre à pénaliser les violations des droits de la nature et à imposer des obligations en matière de dette environnementale et de consommation de biens environnementaux. Il est absurde que les tribunaux poursuivent les pays pour des mesures qui seraient préjudiciables aux investissements des grandes entreprises multinationales, alors qu'il n'existe pas de tribunaux ayant compétence pour juger les entités qui ont dégradé l'environnement. L'idée que l'État est la seule entité pouvant porter atteinte aux droits de l'homme doit absolument être écartée, étant donné que d'autres acteurs internationaux, en particulier les sociétés transnationales, commettent des infractions. L'Équateur a subi des préjudices de la part d'un acteur non étatique : Chevron Texaco a contaminé des rivières, des forêts et le sol de l'Amazonie, semant la maladie et la mort.

22. **M. Dingha** (Congo) dit que les participants à la première session du Forum politique de haut niveau pour le développement durable ont évoqué les difficultés et les défis auxquels les pays font face à mesure qu'ils s'emploient à mettre en œuvre les objectifs de développement durable. La Commission doit s'inspirer des recommandations du Forum et accorder une attention particulière à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles en vue de renforcer les capacités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement à mesure que les objectifs sont mis en œuvre. Il conviendra de renforcer les partenariats afin d'appliquer véritablement le Programme 2030.

23. Le Congo s'approprie actuellement le Programme 2030 en lançant une campagne nationale de sensibilisation aux objectifs de développement durable, dans le contexte de l'élaboration d'une stratégie nationale de mise en œuvre, et en mettant en place un programme visant à réduire les émissions de carbone résultant de la dégradation des terres et du déboisement. À cette fin, le Gouvernement congolais demande l'appui de la communauté internationale pour le transfert de technologie et le renforcement des capacités.

24. Le Congo a signé l'Accord de Paris au début de l'année et appelle les États à accélérer la ratification de cet Accord afin qu'il puisse entrer en vigueur dans un avenir très proche. Dans la perspective de la prochaine vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Congo invite instamment la Commission à favoriser la consolidation des acquis obtenus dans le cadre de l'Accord de Paris.

25. **M. Efnameabdal** (République démocratique du Congo) dit que la Commission doit jouer un rôle majeur dans la réalisation de la vision commune énoncée dans le Programme 2030 et dans l'examen de sa mise en œuvre, afin d'apporter toute correction nécessaire et d'assurer la réalisation des objectifs de développement durable.

26. Ayant à l'esprit les enseignements tirés de l'action menée pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, le Gouvernement de l'orateur a décidé d'intégrer les objectifs de développement durable dans son Plan national de développement stratégique. Ce Plan est un cadre pour la coordination des politiques et des actions, qui prend en compte les problèmes liés aux changements climatiques, les priorités de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et l'objectif d'élever la République démocratique du Congo au rang de pays à revenu intermédiaire à l'horizon 2021, grâce à la transformation de l'agriculture; de pays émergent à l'horizon 2030, grâce à l'industrialisation intensive; et de pays développé à l'horizon 2050, en érigeant une société du savoir. Ce plan sera mis en œuvre au moyen de plans quinquennaux. Le premier sera lancé en 2017.

27. Le premier plan quinquennal vise avant tout à améliorer le capital humain en tirant parti du dividende démographique, ce qui impose l'établissement d'une collaboration étroite entre les divers acteurs du développement aux niveaux national et international, en vue de garantir une croissance économique forte, soutenue et, surtout, sans exclusive. Une attention spéciale est donc accordée aux besoins particuliers des jeunes et des femmes en matière de santé, d'éducation et d'emploi.

28. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo s'emploie à lutter contre la pauvreté et à redistribuer les dividendes de la croissance économique, ainsi qu'à mettre en place l'infrastructure économique et sociale indispensable pour assurer le

bien-être de la population. Des infrastructures de transport sont également en cours de construction afin de fournir des débouchés aux produits agricoles et miniers et d'accroître la mobilité des personnes et des marchandises. Au défi consistant à renforcer le système national de statistique et de recensement en vue de disposer de données fiables et à jour pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des programmes de développement, s'ajoute, pour la République démocratique du Congo, la difficulté de mobiliser des financements offrant des modalités plus souples et provenant de sources diversifiées. Le pays est entré dans une phase cruciale de décentralisation administrative afin de répondre aux préoccupations exprimées au niveau local. Chacune des 26 provinces nouvellement créées est à présent dotée des autorités élues par sa population en 2016. Cette nouvelle expérience démocratique se poursuivra avec la tenue, dans un climat apaisé, d'élections présidentielle et législatives transparentes et ouvertes à tous.

29. Les changements climatiques représentent un défi environnemental sans précédent. Après avoir signé l'Accord de Paris, le Gouvernement de la République démocratique du Congo s'est employé à finaliser le processus de ratification, qui devrait avoir lieu avant la fin de l'année. Il se félicite en outre de l'adoption récente de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. Il est plus que temps de mettre un terme à ces milliers de morts en mer Méditerranée et de s'attaquer aux causes profondes de ces déplacements de masse, que sont la pauvreté, les conflits armés et le manque de résilience face aux catastrophes, afin que tous les citoyens du monde, et en particulier ceux des pays en développement, puissent vivre heureux et en paix dans leur propre pays.

30. Ce n'est que lorsque les besoins particuliers des pays les moins avancés seront réellement pris en compte qu'il sera possible de ne laisser personne de côté. Il importe de gagner la lutte contre la pauvreté afin d'éviter les conséquences tragiques d'un échec dans le domaine du développement. C'est pourquoi la délégation de la République démocratique du Congo se félicite du Plan d'action du Groupe des Vingt pour les objectifs de développement durable et appelle les pays développés à tenir les engagements qu'ils ont pris vis-à-vis des pays en développement dans le contexte de la réalisation des objectifs de développement durable.

31. **M. Mhura** (Malawi) dit que bien que l'économie du Malawi a pâti ces deux dernières années du

phénomène El Niño, son pays a lancé plusieurs initiatives économiques visant à améliorer son système de gestion financière et à réformer les services publics. Le Gouvernement fait face aux problèmes causés par les inondations et les périodes de sécheresse en appliquant une nouvelle politique de lutte contre les changements climatiques.

32. En 2015, le Malawi a adopté une loi capitale sur le mariage, le divorce et les rapports familiaux, qui s'attaque, entre autres, au problème du mariage d'enfants en relevant l'âge du mariage à 18 ans. La loi, axée sur la fille, porte sur son éducation, son droit à l'enfance, son droit à la planification de la famille et l'élimination de la violence sexiste. Cette loi est essentielle pour assurer le développement socioéconomique du Malawi et bénéficie de l'appui des chefs coutumiers des zones rurales, où elle risque d'être remise en cause.

33. Le caractère incertain des négociations commerciales tenues dans le cadre du Cycle de Doha concernant l'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent des produits issus des pays les moins avancés exacerbe les difficultés auxquelles se heurtent les pays sans littoral. La délégation malawienne espère donc que les négociations pourront être menées à bonne fin.

34. Le Malawi explore actuellement de nombreuses initiatives visant à renforcer son économie et cherche des partenaires publics et privés dans le monde entier pour assurer son développement économique, conformément aux objectifs de développement durable. Cette action vise avant tout à appuyer l'éducation, notamment l'enseignement supérieur, et les systèmes statistiques nationaux, afin d'améliorer la collecte des données et de renforcer les capacités de recherche, dans le but de prendre des décisions adaptées. De nouvelles universités ont été créées au Malawi. À cet égard, la délégation malawienne appuie le renforcement de l'Université pour la paix, et éventuellement la création d'une université pour le développement.

35. La délégation malawienne espère que le projet de résolution sur l'examen quadriennal complet, qui jouera un rôle déterminant pour préparer la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, tiendra compte des principales priorités des

pays les moins avancés et des besoins des pays en situation particulière.

36. **M^{me} Byaje** (Rwanda) dit que l'adoption du Programme 2030 a fait comprendre à chacun que le développement mondial était une responsabilité partagée. Il y a lieu de travailler ensemble pour surmonter les nombreux obstacles susceptibles d'entraver la mutation radicale de l'économie que pose, par exemple, la place excessive accordée à quelques produits de base aux fins de la croissance économique, qui a plongé de nombreux pays dans la récession. En Afrique, la forte baisse de la croissance du PIB au cours de l'année écoulée aura un effet préjudiciable sur la réalisation du Programme 2030, car une croissance forte et inclusive est indispensable pour éliminer la pauvreté à l'horizon 2030. La situation requiert l'élaboration de politiques solides, privilégiant résolument la transformation structurelle et la diversification de l'économie.

37. Le Rwanda a fait preuve de résilience pendant les moments difficiles en diversifiant les secteurs de croissance. Il continuera à investir dans son principal atout, à savoir son peuple, afin de renforcer l'autonomisation des citoyens et les moyens dont ils disposent, donnant ainsi aux citoyens la possibilité de recenser les priorités qui répondent à leurs besoins de base, lors de la planification du développement local. La participation citoyenne est associée à des mécanismes de responsabilisation en vue de lutter contre les inégalités et de consolider la bonne gouvernance et l'état de droit. Une attention constante sera accordée au renforcement d'institutions inclusives, représentatives, transparentes et responsables propres à favoriser l'inclusion de tous, tout en veillant à ce que les besoins particuliers des enfants, des jeunes, des femmes, des survivants du génocide, des personnes handicapées et des personnes âgées soient pris en compte.

38. Actuellement, le Rwanda recueille, recense et classe par ordre de priorité les indicateurs dans le but de produire des données ventilées fiables, pour que la population locale s'approprie les processus de développement. Une attention particulière est accordée à la direction et à la prise en main nationales, ainsi qu'à la planification et à la budgétisation, afin d'assurer le succès du Programme 2030.

39. Parmi les points saillants de la mise en œuvre du Programme 2030 au Rwanda figurent l'appropriation

par les citoyens de la mise en œuvre; une attention renouvelée à l'égalité entre les sexes, à la participation des jeunes et à la prise en charge des personnes les plus vulnérables; l'attention accordée aux lacunes existant aux niveaux des infrastructures et de l'approvisionnement en énergie et à une industrialisation inclusive et propice à la création d'emplois, tout en favorisant l'intégration régionale; et la prise de conscience que les éléments déterminants tels que la suffisance des fonds et des moyens de mise en œuvre, ainsi que le recours à la science et à la technologie, et en particulier le haut débit Internet, sont indispensables pour avancer dans la mise en œuvre du Programme. Le Rwanda s'est lancé en outre dans des activités de préparation et de sensibilisation afin d'améliorer sa résilience face aux changements climatiques.

40. **M. Shava** (Zimbabwe), soulignant la nécessité d'une mise en œuvre universelle du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, dit que la mise en œuvre du Programme 2030 est un défi majeur pour les pays en développement, compte tenu des énormes ressources financières requises. Il conviendra de revitaliser les partenariats mondiaux pour assurer l'apport de ressources financières, le transfert de technologie et un soutien ciblé au renforcement des capacités. Il faut que le suivi et l'examen du Programme 2030 à l'échelle mondiale demeurent un processus piloté par l'Organisation des Nations Unies.

41. L'élimination de la pauvreté est une responsabilité qui doit être partagée par tous les pays dans le cadre de la coopération internationale. Une attention particulière doit être accordée au caractère multidimensionnel de la pauvreté. Il importe de créer un environnement international qui appuie véritablement les initiatives menées par les pays pour éliminer la pauvreté et qui favorise la croissance économique et le développement social sur une base durable.

42. Si le commerce international est le moteur d'une croissance économique inclusive et soutenue et de l'élimination de la pauvreté, la persistance des déséquilibres, de la discrimination et des inégalités dans le système commercial multilatéral actuel freine les pays en développement, alors même qu'ils s'efforcent d'atteindre leurs objectifs. Le Zimbabwe appelle à une conclusion rapide du Cycle de négociations de Doha pour le développement et à la concrétisation d'un accord sur un système commercial multilatéral universel, fondé sur des règles,

transparent, non discriminatoire, ouvert et équitable, abrogeant toutes les subventions ayant des effets de distorsion sur les échanges qui bloquent les exportations des pays en développement, en particulier les exportations de produits agricoles.

43. Tous les pays doivent œuvrer de concert pour rendre l'environnement international plus favorable au financement du développement. Tous les États Membres et partenaires de développement doivent montrer qu'ils sont résolus à participer de manière constructive au Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement. Les participants aux futurs forums devront prendre des décisions concrètes et orientées vers l'action, convenues au niveau intergouvernemental, afin de jeter les bases d'un processus d'examen et d'une mise en œuvre efficaces des décisions touchant le financement du développement et des moyens de mise en œuvre du Programme 2030.

44. La réalisation d'une croissance économique soutenue exige la réforme, la revitalisation et la restructuration des institutions financières internationales, afin d'assurer une plus grande efficacité et de mieux répondre aux besoins de développement des pays en développement. Ces institutions doivent être mieux armées pour s'acquitter pleinement de leur mission visant à favoriser le développement et à accélérer la croissance économique, la justice sociale et le développement durable dans les pays en développement. Il convient de renforcer le rôle que jouent le Fonds monétaire international dans la coordination des politiques macroéconomiques de tous ses membres, dont les pays industrialisés, et la Banque mondiale dans l'affectation de prêts aux fins du développement, en particulier s'agissant des investissements dans les infrastructures. Les pays en développement doivent être plus largement représentés et doivent davantage se faire entendre lors de la prise de décisions dans l'ensemble des institutions financières internationales.

45. L'Organisation des Nations Unies est l'instance appropriée pour promouvoir la coopération internationale en matière fiscale et fixer les normes et réglementations fiscales internationales. Le Zimbabwe est profondément préoccupé par le manque d'empressement de certains États Membres à promouvoir la coopération internationale en matière fiscale. Tous les pays devraient avoir un même droit de parole sur la fiscalité internationale. Il faut aider les

pays en développement à renforcer les moyens dont ils disposent afin qu'ils soient mieux à même de collecter l'impôt. Il y a lieu de transformer le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale en un organe intergouvernemental.

46. Le Zimbabwe est également préoccupé par le manque de volonté de certains États Membres de résoudre le problème des flux financiers illicites. Il devrait exister un instrument inclusif, universel et intergouvernemental permettant d'assurer la responsabilité collective et la coopération dans la lutte contre les flux financiers illicites.

47. Les pays développés doivent s'acquitter de l'engagement qu'ils ont pris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de fournir les moyens de mise en œuvre, dont les ressources financières, en vue d'aider les pays en développement à adopter à la fois des mesures d'atténuation et des mesures d'adaptation, conformément aux recommandations de l'Accord de Paris

48. **M. Aljamali** (Yémen) dit que si les objectifs du Programme 2030, et l'élimination de la pauvreté en particulier, ne se concrétisent pas dans les faits, les objectifs de développement durable resteront lettre morte. Faisant observer que son pays a récemment signé l'Accord de Paris, il rappelle aux délégations que si les principales victimes des changements climatiques vivent dans les pays les moins avancés, c'est le monde développé qui est au premier chef à l'origine de ces changements.

49. Après avoir fait des progrès considérables dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le Yémen enregistre actuellement de moins bons résultats en raison du coup d'État perpétré contre le Gouvernement légitime par les milices houthistes, avec la complicité de l'ancien Président. La communauté internationale doit fournir un appui supplémentaire aux pays en situation de conflit ou qui connaissent d'autres circonstances particulières. La délégation yéméni attend avec intérêt la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui doit se tenir en octobre 2016 et espère que l'examen quadriennal complet renforcera l'efficacité de l'appui que l'Organisation des Nations Unies apporte aux États Membres.

50. **M. Alsharrah** (Koweït) dit que les États Membres et les organismes des Nations Unies se sont

efforcés de tenir compte des particularités nationales et des différents niveaux de développement lors de l'élaboration du programme de développement. Les grandes étapes que représentent le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris témoignent de la volonté de répondre aux aspirations en matière de développement, au premier rang desquelles l'élimination de la pauvreté. Il faut lutter contre les changements climatiques sur la base du principe des responsabilités communes mais différenciées. Les conflits et l'instabilité ont des conséquences humanitaires, non seulement pour les pays qui en sont victimes, mais aussi pour les États voisins.

51. Bien que le Koweït fasse partie des États en développement à faible revenu, le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes apporte un soutien aux populations du monde entier. Le Koweït participe activement aux programmes de développement de l'Organisation des Nations Unies et aux manifestations qu'elle organise sur ce thème et apporte son plein appui aux partenariats mondiaux en vue d'éliminer la pauvreté, d'alléger la dette, de lutter contre les effets des changements climatiques et de répondre aux besoins des pays en situation particulière. Tous les pays développés doivent réaliser l'objectif consistant à consacrer 0,7 % du PNB à l'APD.

52. **M. Malawane** (Afrique du Sud) dit qu'il faut à tout prix renforcer l'action engagée au niveau international pour combler le fossé entre le Nord et le Sud. L'action menée au niveau national par l'Afrique du Sud est conforme à la stratégie intégrée et porteuse de transformations du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui aspire à instaurer une Afrique inclusive, prospère et pacifique. Le succès de la mise en œuvre du Programme 2030 dépendra dans une large mesure de l'adéquation des moyens de mise en œuvre et de l'efficacité du dispositif de suivi et d'examen. L'appui des partenaires de développement est indispensable pour garantir le respect des engagements pris au titre du Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement, de la Déclaration de Doha et du Programme d'action d'Addis-Abeba. Il importe tout autant de respecter le principe des responsabilités communes mais différenciées aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.

53. La délégation sud-africaine s'inquiète que, lors du Forum du Conseil économique et social sur le suivi

du financement du développement, certaines délégations aient tenté de porter atteinte au mandat énoncé par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/1. Ce manque de coopération était également manifeste lors des négociations sur le projet de proposition concernant le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale et sur la tenue du deuxième forum sur le financement du développement. La proposition d'organiser le forum en mai 2017 présente des erreurs de procédure et n'est pas conforme à la résolution 68/1. Le manque de coopération a nui à la capacité du Président du Conseil économique et social de mener à bien son mandat en préparant le prochain forum.

54. Le financement du développement et le Programme 2030 doivent continuer d'être dissociés. Le financement du développement ne doit pas consister seulement à financer les objectifs de développement durable et le Programme 2030 doit s'appuyer sur les engagements pris dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba concernant les moyens de mise en œuvre. La délégation sud-africaine exhorte les partenaires de développement à honorer leurs engagements en matière d'APD.

55. La lutte contre les flux financiers illicites est essentielle pour le financement des objectifs de développement durable. Les pertes résultant de ces flux découlent non seulement d'activités criminelles ou de la corruption, mais aussi et surtout d'activités commerciales. L'Afrique du Sud est donc attachée à la transformation du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale en un organe intergouvernemental et universel, afin de s'attaquer aux questions fiscales au niveau mondial. Le Comité serait ainsi doté d'un mandat renforcé et élargi pour aider les pays en développement à traiter ces questions, dont les flux financiers illicites.

56. Le développement agricole et la sécurité alimentaire devraient recevoir une attention particulière dans le cadre du Programme 2030, car ils permettent de parvenir au développement durable et de réaliser l'objectif primordial qu'est l'élimination de la pauvreté. Il faut s'attacher avant tout à créer des possibilités économiques et à donner aux États Membres et à leur population les moyens de les saisir, tout en répondant aux préoccupations croissantes relatives aux effets des changements climatiques. La Commission doit s'axer sur la dimension socioéconomique de la prévention des conflits tandis

que les questions relatives à la paix et à la sécurité doivent être traitées par les organismes mandatés et appropriés des Nations Unies.

57. L'Afrique du Sud attend avec intérêt l'entrée en vigueur rapide de l'Accord de Paris, étant entendu que les engagements préexistants des pays développés doivent être honorés et qu'un appui sous forme de financement de l'action climatique, de transfert de technologie et de renforcement des capacités sera fourni aux pays en développement, à la fois avant et après 2020. Une entrée en vigueur rapide ne doit pas modifier la date prévue pour honorer les nouveaux engagements, fixée à 2020, ni exclure toute partie à l'Accord des prises de décisions visant à concrétiser cet Accord.

58. Vu tous les autres plans mondiaux qui doivent être gérés actuellement, la mise en œuvre du document final issu de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) sera particulièrement difficile. L'Afrique du Sud réaffirme les précédentes résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social appelant au renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'organe des Nations Unies chargé de la question des établissements humains et du Nouveau Programme pour les villes.

59. **M^{me} Namgyel** (Bhoutan) dit qu'en raison de son enclavement et de son appartenance aux pays les moins avancés, le Bhoutan est confronté à des problèmes de développement considérables. Outre les contraintes structurelles inhérentes, le Bhoutan continue d'être exposé aux effets des changements climatiques et a subi des destructions massives en raison des inondations soudaines sans précédent qui ont eu lieu en juillet 2016.

60. Le Bhoutan poursuit néanmoins ses efforts de développement. Le Programme 2030, le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 constituent la stratégie générale de développement en vue de la réalisation du développement durable. Le Bhoutan se fait l'écho de l'appel lancé en faveur de la mise en œuvre effective des objectifs de développement durable au niveau national, en particulier dans les pays les moins avancés, et a commencé à intégrer les

objectifs dans ses priorités nationales et dans son cadre de planification du développement. Un état des lieux a été entrepris pour trouver des liens entre les objectifs et les plans nationaux de développement et pour sensibiliser les agents de l'État, les parlementaires, la société civile et les médias aux objectifs. Les objectifs de développement durable feront partie intégrante des plans et programmes de développement du Bhoutan dans le cadre de son douzième plan quinquennal.

61. L'appui constant des partenaires de développement est essentiel car le succès du Programme 2030 repose en définitive sur la qualité des partenariats établis entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile, aux niveaux national, régional et mondial. Le Programme exige un système des Nations Unies pour le développement qui soit à même de fournir un appui intégré et coordonné sur le terrain pour répondre aux priorités et aux besoins nationaux. Il est capital que le nouvel examen quadriennal complet aboutisse à un texte ambitieux, qui concorde avec les ambitions du Programme et appuie sa mise en œuvre dans les pays les moins avancés.

62. S'il a été jugé que le Bhoutan remplissait les conditions requises pour sortir de la catégorie des pays les moins avancés, les difficultés auxquelles il est confronté du fait qu'il compte parmi ces derniers subsisteront, même après avoir atteint les seuils de reclassement. Cette sortie doit être envisagée dans le contexte plus large de la réalisation des objectifs de développement durable. Il ressort clairement de l'expérience des pays qui sont déjà sortis de cette catégorie qu'il faut s'y prendre avec prudence. L'appui constant des partenaires de développement est indispensable pour faire en sorte que les pays les moins avancés soient reclassés sur des bases solides et de manière durable afin d'éviter le risque de perdre les acquis si durement obtenus sur le front du développement.

63. **M^{me} Kasese-Bota** (Zambie) dit que la recherche active de l'industrialisation mènera à une plus forte croissance économique, en particulier dans les pays en développement d'Afrique et les pays en situation particulière. Comme de nombreux pays africains, la Zambie est riche en ressources naturelles, qui peuvent être transformées en matières premières aux fins de l'industrialisation. L'accent mis sur la diversification économique aidera les pays comme la Zambie à transformer leur production primaire de minéraux, de

cultures et de produits forestiers en produits à valeur ajoutée, et ce grâce à l'industrialisation.

64. Le septième plan quinquennal de développement de la Zambie, qui entrera en vigueur en 2017, s'articule principalement autour du développement des zones rurales en vue d'éliminer le plus possible la pauvreté. Étant donné qu'il ressort des plans de développement précédents qu'une forte croissance économique ne suffit pas pour lutter contre la pauvreté, le plan actuel prévoit un certain nombre de stratégies, notamment l'industrialisation, le développement des infrastructures et un volet particulier sur l'agriculture et la création d'emplois.

65. Au nombre des mesures spécifiques visant à lutter contre la pauvreté, le taux de chômage élevé, la faim et les inégalités de revenus figurent la diversification du secteur agricole, la promotion de la foresterie et la création de zones économiques multiservices. Étant donné que 70 % des habitants des zones rurales sont tributaires de l'agriculture pour leur subsistance, le Gouvernement zambien a privilégié la production agricole et le regroupement des chaînes de valeur dans les initiatives visant à réduire la dépendance du pays à l'égard du modèle économique traditionnel basé sur une seule richesse. Il continue de relever les défis auxquels sont confrontées les micros, petites et moyennes entreprises, notamment l'accès au financement, aux marchés et à la technologie, ainsi que le développement des compétences d'entreprise. Ces interventions devraient stimuler la croissance des entreprises et contribuer à la création d'un nombre élevé d'emplois. Pour parvenir à une croissance sans exclusion, la Zambie continuera à donner la priorité à l'investissement dans l'infrastructure, l'énergie, l'eau, le transport, les communications, l'éducation et la santé. Le Gouvernement zambien favorise en outre actuellement l'autonomisation des femmes, des jeunes et des personnes handicapées et a mis en place des programmes de développement de l'esprit d'entreprise ciblant les femmes et les jeunes.

66. La Zambie subit déjà les effets des changements climatiques, dont les périodes de sécheresse, les régimes météorologiques imprévisibles, les inondations et les températures extrêmes. Les changements climatiques seront un volet prioritaire du septième plan national de développement.

67. Pour que la mise en œuvre des plans nationaux de développement et leur intégration dans le Programme

2030 soient couronnées de succès, il faut un financement durable. L'objectif 17 sur les moyens de mise en œuvre est donc capital. Il convient d'appuyer davantage la mobilisation des ressources nationales, le financement par le secteur privé, l'accroissement de l'APD et l'investissement étranger direct mutuellement bénéfique, y compris les sources innovantes de financement.

68. **M. Bhattarai** (Népal) dit que la mise en œuvre du Programme 2030 n'a pas encore réellement commencé. Il importe de se pencher sur les causes du retard, qui n'est pas le premier du genre à se produire. Les pays les moins avancés ont perdu deux demi-décennies après avoir déjà perdu les deux premières décennies qui leur étaient consacrées. Aucune leçon n'a été tirée du retard pris dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Il faut à tout prix remédier à cette situation.

69. Bien que la pauvreté soit le terreau de la plupart des maux du monde, les États Membres n'ont pas été capables de faire face à cette réalité dure et prosaïque et d'abandonner tous les vains discours pour s'attaquer de front à la pauvreté. La prise d'engagements à l'échelon national, l'appropriation et la direction des programmes ainsi que la mise en place de systèmes de gouvernance responsables et axés sur la personne ont été peu utiles pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. Ces initiatives doivent être complétées par de solides partenariats internationaux.

70. La mise en œuvre du Programme 2030 ne consiste pas seulement à réaliser de manière mécanique les objectifs et les cibles. Il devrait s'agir d'assumer les responsabilités collectives vis-à-vis des peuples et de la planète, de faire fond sur les réalisations des objectifs du Millénaire pour le développement et d'appuyer l'exécution intégrale, effective et dans les délais fixés du Programme 2030, avec des moyens de mise en œuvre suffisants.

71. La communauté internationale a l'obligation d'aider les pays les moins avancés à s'affranchir de cette catégorie et à remédier aux lacunes structurelles des pays en développement sans littoral, ainsi qu'il a été convenu dans les programmes d'action élaborés pour ces pays. Le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie

2014-2024 doivent être mis en œuvre en synergie totale et en parfaite cohérence avec le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, le Programme 2030 et l'Accord de Paris.

72. Les changements climatiques représentent une menace pour la survie de certains des petits États insulaires en développement et le Népal exprime son entière solidarité avec ces pays. Il existe un lien organique non reconnu entre les montagnes et les mers. De nombreuses mesures visant à atténuer les problèmes de l'Himalaya, tels que les avalanches, les débâcles glaciaires, d'autres types d'inondations et les glissements de terrain, peuvent aider des millions de personnes, qu'elles vivent à l'intérieur des terres ou dans des îles.

73. Le Népal a intégré les objectifs de développement durable et d'autres objectifs de développement dans son plan de développement dès juillet 2016. Les travaux de reconstruction faisant suite au séisme ont été pensés de façon à reconstruire en mieux et de façon plus intelligente. Toutefois, l'étroitesse de la base économique du Népal, son enclavement et sa grande vulnérabilité exacerbée par les changements climatiques, les catastrophes naturelles, l'insuffisance des capacités et la faiblesse des moyens de mise en œuvre, font obstacle à la viabilité du développement du pays.

74. **M. Conte** (Guinée) dit que la politique générale de son Gouvernement a notamment pour priorité de restaurer l'état de droit, de rassurer les investisseurs, de relancer l'économie nationale et de lutter contre la corruption. À cet égard le premier pilier est la gouvernance. Son amélioration et les réformes institutionnelles revêtent une importance fondamentale car, sans un système de justice indépendant, il n'est pas possible de lutter contre la corruption.

75. L'industrie minière est un secteur très prometteur pour la Guinée; le tiers des réserves de bauxite mondiales sont sur son territoire. L'extraction minière est donc une priorité de la politique économique du Gouvernement guinéen. La création d'une industrie minière de classe mondiale nécessitera un cadre propice à l'investissement, la mise à jour du cadastre et la rationalisation de la gestion des concessions minières et des grands projets miniers. La mise en œuvre des programmes adoptés entre 2010 et 2015, qui

ont nécessité des dizaines de milliards de dollars d'investissements, pourrait faire de la Guinée un pôle minier majeur de l'Afrique de l'Ouest.

76. Conformément au Programme 2030, le Gouvernement guinéen a lancé un plan de diversification de l'économie nationale, qui prévoit d'exploiter judicieusement le potentiel énergétique et agricole du pays. L'appui apporté aux agriculteurs vise à stimuler la production agricole et à faire de la Guinée le grenier de l'Afrique de l'Ouest. Prenant appui sur l'énorme potentiel qu'offre la production du coton, du café, du cacao et de la noix de cajou, la Guinée aspire à rétablir sa position de principal exportateur de produits industriels, en renforçant les secteurs pourvoyeurs de devises et d'emplois en faveur des jeunes et des femmes. La Guinée s'attachera à renforcer les secteurs du commerce, du tourisme, des télécommunications et des finances.

77. La baisse des recettes nécessite d'élargir l'assiette fiscale, de recenser de nouvelles sources de recettes et de lutter contre la fraude et l'évasion fiscale. L'amélioration de l'infrastructure routière, ferroviaire, portuaire et aéroportuaire constitue également un enjeu important pour le développement socioéconomique de la Guinée. Ces programmes ambitieux donnent déjà des résultats encourageants, mais les moyens sont insuffisants. L'épidémie d'Ebola a plongé la Guinée dans une crise sanitaire sans précédent pendant deux ans, ralentissant la croissance économique et nuisant à tous les secteurs de l'économie nationale. La Guinée a besoin plus que jamais d'être accompagnée par des partenaires bilatéraux et multilatéraux et demande à être soutenue dans ses efforts de relèvement après l'épidémie d'Ebola et de stimulation de la croissance économique.

78. *M. Djani (Indonésie) prend la présidence.*

79. **M^{me} Jemovic** (Serbie) dit que le soutien de la Serbie à la mise en œuvre des accords et des programmes historiques adoptés en 2015 est indéfectible et que les priorités nationales n'ont pas changé. Tandis que la paix conditionne le développement de la Serbie, le Gouvernement a mis en œuvre une stratégie de développement qui repose sur l'élimination de la pauvreté, l'amélioration de la situation de l'emploi, l'inclusion, la qualité de l'éducation et la protection de la santé, en même temps que sur la prise de conscience du fait que le développement durable ne peut être réalisé sans le

respect de l'état de droit et une justice égale pour tous. Au cours des deux années écoulées, la Serbie a obtenu des résultats notables dans les domaines de la croissance économique et de la création d'emplois, en particulier pour les jeunes. L'économie a enregistré un taux de croissance de 2 %. La réalisation de l'égalité entre les sexes et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles sont au centre de l'attention du Gouvernement.

80. Le Gouvernement serbe a créé un groupe de travail intersectoriel pour la mise en œuvre du Programme 2030 et va commencer prochainement à mettre à jour la stratégie nationale de développement durable et à ajuster son financement. La mise en œuvre du Programme passe par l'échange de données d'expérience et des meilleures pratiques. L'échec ne peut pas et ne doit pas être une option. Si chaque pays est responsable au premier chef de la réalisation des objectifs, une coopération sous-régionale, régionale et mondiale est toutefois indispensable.

81. Frappée par les inondations dévastatrices qui ont eu lieu deux ans plus tôt, la Serbie reconnaît la nécessité urgente d'adopter des mesures d'atténuation des effets des changements climatiques et des mesures d'adaptation à ces changements. La Serbie a adopté les contributions prévues déterminées au niveau national en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et élabore actuellement une stratégie nationale de lutte contre les changements climatiques et un plan d'action afin de définir les possibilités et les mesures concrètes de réduction des émissions de gaz à effet de serre au niveau national, ainsi que le calendrier d'exécution. La Serbie a signé l'Accord de Paris et l'Assemblée nationale devrait le ratifier en 2017.

82. Au cours des 18 mois précédents, plus de 700 000 réfugiés et migrants ont transité par la Serbie, qui compte actuellement plus de 7 000 migrants. La Serbie est souvent louée par les migrants eux-mêmes, ainsi que par les organismes des Nations Unies et la communauté internationale, pour la solidarité et l'humanité dont elle fait preuve. Cependant, le pays fait face depuis 20 ans au problème des déplacements prolongés et sait qu'il n'a pas les moyens d'accueillir massivement les migrants à long terme. La Serbie accueille donc avec satisfaction la Déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants et appelle à la mise en œuvre d'une solution globale en Europe et dans le monde.

83. **M. Khiari** (Tunisie) dit que les tournants décisifs qui ont été pris récemment pour faire avancer le développement durable montrent clairement que la communauté internationale comprend de mieux en mieux qu'il faut surmonter les écarts de développement. Il engage la communauté internationale à concrétiser les moyens de mise en œuvre aux fins du Programme 2030, et en particulier le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui met l'accent sur le financement du développement, le transfert de technologie et le renforcement des capacités pour les pays les moins avancés. Cet appui sera particulièrement crucial pour la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

84. La Tunisie a intégré les objectifs de développement durable dans son plan quinquennal de développement. Les partenariats mondiaux jouent un grand rôle et les États Membres doivent honorer les engagements qu'ils ont pris en matière d'APD. L'Afrique en particulier a cruellement besoin d'assistance et il faut soutenir l'investissement, alléger la dette et faciliter le transfert de technologie pour aider les pays qui traversent une période de transition à exploiter des ressources indépendantes. Il importe en outre que l'économie formelle tienne compte de l'économie souterraine. Il faut lutter contre les flux financiers illicites, l'évasion fiscale et la corruption et il convient d'intensifier la coopération internationale en vue de restituer les biens pillés. Les pays en développement doivent avoir accès à des fonds spéciaux afin de faire face aux effets des changements climatiques. La délégation tunisienne espère que la prochaine Conférence Habitat III permettra de progresser vers l'édification de villes plus durables.

85. **M. Ndong Mba** (Guinée équatoriale) dit que les objectifs du Millénaire pour le développement ont permis de créer une plateforme unique entre les pays, propice à l'intégration et à la coopération. La Guinée équatoriale a mis en place un plan d'action tenant compte des risques intérieurs et des vulnérabilités, en vue de créer une croissance durable au moyen d'un programme de développement socioéconomique portant sur l'infrastructure, l'agriculture, la santé, l'éducation et l'intégration culturelle. Grâce à l'investissement public, la Guinée équatoriale est en passe de devenir un pays émergent d'ici à l'horizon 2020. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a été fondée sur les principes de la volonté politique et de l'avantage politique, des

éléments catalyseurs propres à mobiliser tous les citoyens et tous les résidents de la Guinée équatoriale. Des campagnes et des réunions ont été organisées et la population a été dûment informée des projets en cours et de la nécessité d'apporter un plein appui au Plan d'action Horizon 2020.

86. Au cours des 15 prochaines années, la Guinée équatoriale sera davantage en mesure de mobiliser les ressources nécessaires à la poursuite de ses activités de développement. Le développement commence avec l'État et la mise en œuvre du Programme 2030 repose sur la stabilité de l'État, qui est l'entité ultime. Il ne peut y avoir de développement sans État, comme en témoignent de nombreux conflits contemporains où l'effondrement de l'État a semé le désordre. Le Président Obiang Nguema Mabsogo a pris la décision de prendre le pouvoir parce que l'État s'était effondré et qu'il devait être pleinement restauré. Si le pays avait dû suivre les modèles extérieurs, il n'aurait pas enregistré les effets positifs et les progrès qu'il connaît actuellement.

87. La Guinée équatoriale s'est engagée à parvenir au statut de pays émergent en 2020, en finançant la mise en œuvre du Programme 2030, dont le budget est inscrit dans le Plan d'action Horizon 2020. Elle compte remédier à l'insuffisance des investissements indiqués dans le cadre du Programme 2030 en diversifiant ses sources de revenus et en réduisant la dépendance à l'égard du pétrole et du gaz au profit du tourisme, de l'agriculture et de la pêche. En finançant ses propres projets de développement et en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur des experts locaux, la Guinée équatoriale pourra réduire les coûts de développement et les résultats seront adaptés aux besoins de la population cible. Le Gouvernement équato-guinéen continuera à coopérer avec le secteur privé afin d'encourager l'investissement dans l'État. Comme cela a été le cas avec les objectifs du Millénaire pour le développement, il encouragera la participation du secteur privé grâce aux services aux entreprises dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'agriculture, de l'énergie et dans d'autres secteurs. Il reste attaché à la transparence des opérations et au maintien des relations de confiance qu'il entretient avec ses partenaires. D'autre part, les procédures d'enregistrement pour les entreprises qui investissent en Guinée équatoriale ont été considérablement simplifiées.

88. **M^{me} Aljazi** (Jordanie) dit que le Programme 2030, l'Accord de Paris, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le Programme d'action d'Addis-Abeba et les autres grandes étapes du développement qui ont été franchies durant l'année écoulée resteront lettre morte s'ils ne sont pas véritablement mis en œuvre. Le ralentissement de la croissance économique, l'augmentation du chômage, les catastrophes naturelles et les conflits violents continuent de menacer les acquis du développement. La Jordanie accueille actuellement 1,3 million de réfugiés syriens, qui mettent à rude épreuve les infrastructures et les services publics.

89. En dépit de ces charges supplémentaires, le Haut Comité national pour le développement durable du Royaume, créé en 2002, a établi une marche à suivre pour intégrer le Programme 2030 dans son plan national de développement. Ces orientations favorisent les partenariats d'investissement public-privé et sont élaborées de manière à optimiser les avantages tirés des expériences passées et l'appui fourni par l'Organisation des Nations Unies. Elles prévoient la mise en place d'un système de suivi des indicateurs et de renforcement des capacités statistiques.

90. Le financement continue d'être un obstacle à la mise en œuvre du Programme 2030. Il importe d'accroître l'APD pour les pays les moins avancés et les institutions financières internationales et les États donateurs doivent ajuster les critères de l'assistance fournie aux pays à revenu intermédiaire qui, comme la Jordanie, sont touchés par des crises régionales.

91. **M. Garcia Moritán** (Argentine) dit que l'universalité du Programme 2030 est essentielle pour réaliser l'objectif primordial de la suppression de la pauvreté et éliminer les inégalités au sein des pays et entre les pays. L'un des points forts du Programme 2030 est que les engagements qui y sont énoncés s'appliquent à tous les pays, sont contractés volontairement et tiennent compte des capacités et des priorités de chaque pays. Outre des politiques sociales et environnementales, la réalisation des objectifs exige une approche fondée sur les droits de l'homme visant à assurer un développement véritable pour tous.

92. L'Argentine a commencé à renforcer ses règles institutionnelles en vue de la mise en œuvre de chacun des volets du Programme, en prenant comme modèle les structures de coordination, qui sont déterminantes

pour le succès de la mise en œuvre et du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement.

93. Les changements climatiques représentent le plus grand défi auquel le monde est confronté actuellement. L'Argentine a ratifié l'Accord de Paris, en même temps que 63 autres pays responsables de plus de 52 % de l'ensemble des émissions, et engage la communauté internationale à garantir son entrée en vigueur dans les meilleurs délais. L'Argentine s'emploie à améliorer ses politiques environnementales aux niveaux national et régional et à appuyer les approches novatrices et le transfert de technologie, afin de réaliser des progrès dans ce domaine. Le Gouvernement argentin a créé un nouveau bureau national pour la lutte contre les changements climatiques, dont le but est de mettre au point une stratégie commune visant à réduire les émissions et à assurer le suivi des réductions d'émissions.

94. Les activités opérationnelles de développement doivent jouer un rôle plus large et plus important afin d'aider les pays à réaliser véritablement les objectifs de développement durable, ce qui exige une plus grande efficacité, une plus grande cohérence et des retombées plus fortes, ainsi que l'augmentation notable des ressources ordinaires. Compte tenu des défis de longue haleine que pose le développement, il importe de renforcer les moyens dont disposent les pays en développement. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont à cet égard très importantes; c'est pourquoi la délégation argentine se félicite des progrès réalisés par le système des Nations Unies pour le développement, qui en a tenu compte dans les plans stratégiques d'un certain nombre d'institutions.

95. **M. Brown** (Libéria) dit que les objectifs du Millénaire pour le développement ont permis de mieux comprendre les fléaux que sont la pauvreté dans le monde, l'absence de débouchés, les inégalités croissantes et l'injustice généralisée. Si ces fléaux et la prise de conscience accrue de ces questions ont suscité des sentiments d'inquiétude et d'insécurité parmi les populations, ils ont aussi renforcé la conviction commune qu'il fallait mettre en œuvre un programme mondial plus ambitieux. Le Libéria espère que les ressources nécessaires seront mobilisées pour appuyer la mise en œuvre du Programme 2030 et que les pays les moins avancés serviront de point de référence pour mesurer les progrès réalisés. Un soutien sans faille au

Programme permettrait aux pays de sortir du piège de la pauvreté.

96. Le Libéria a joué un rôle central dans l'élaboration et le lancement du Programme 2030, sa Présidente, M^{me} Ellen Sirleaf Johnson, ayant assumé les fonctions de coprésidente du Groupe de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015. Le Gouvernement libérien a commencé à adapter les objectifs au contexte local en menant de nombreux échanges et consultations dans tout le pays avec les principales parties prenantes et élabore actuellement des orientations en vue de les intégrer pleinement dans Vision 2030 : Liberia Rising, le Programme national de développement sur 18 ans. L'action qu'il a engagée pour prendre en main le Programme consiste notamment à établir son budget et ses priorités en fonction des objectifs de développement durable, dans le cadre d'une décentralisation multidimensionnelle visant à assurer la sécurité alimentaire, la qualité de l'éducation et des possibilités d'emploi, tout en gardant à l'esprit l'impact que les mesures prises dans chacun des domaines a sur l'environnement.

97. Abritant 42 % de la biodiversité de l'Afrique de l'Ouest, le Libéria a conscience de la nécessité de protéger l'environnement contre les effets du réchauffement de la planète et des changements climatiques. La création d'un mécanisme juridique de vérification et d'un cadre réglementaire renforcé témoigne de son attachement à une gouvernance et à une gestion agricoles et forestières durables. Ces mesures permettront de maintenir un équilibre entre environnement et développement et serviront de plateforme pour la réalisation des objectifs de développement durable. La réduction de la pauvreté et la fourniture de services sociaux de base doivent être gérées de manière à ne pas compromettre les droits, la sécurité, le bonheur et l'existence des générations futures.

98. **M. Shawesh** (Observateur de l'État de Palestine) dit que la population palestinienne est confrontée au pire obstacle qui soit sur la voie du développement durable, sous la forme de l'occupation israélienne. Il ressort très clairement des rapports de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international, des organisations de défense des droits de l'homme et de l'Organisation des Nations Unies qu'Israël, Puissance occupante, se livre à la destruction préméditée et systématique de toute composante du développement durable, auquel le peuple palestinien aspire. Sept

décennies plus tôt, les Palestiniens étaient dotés de trois aéroports, de quatre ports, d'une compagnie d'électricité, d'un système bancaire, d'une monnaie nationale et de toutes les autres conditions indispensables au statut d'État, dont ils devraient légitimement bénéficier en vertu de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale. Toutefois, après la confiscation, par le mouvement sioniste, de 78 % de la Palestine, puis de son occupation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, les Palestiniens ont été dépouillés de leurs ressources et de leurs moyens de développement sous les yeux de la communauté internationale par un régime qui, de toute évidence, est au-dessus du droit international. Le récent rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement traitant des coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien (A/71/174) a indiqué de quelle manière les rapports de force asymétriques empêchent les Palestiniens d'avoir accès à leurs terres, à l'eau et aux ressources naturelles, alors que les implantations israéliennes continuent de s'étendre.

99. Le Programme 2030 énonce clairement qu'il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable. L'existence de près de 600 colonies de peuplement terroristes israéliennes et le contrôle qu'exerce Israël sur environ 60 % de la Cisjordanie continuent de priver le peuple palestinien de son droit au développement. Si les États Membres tiennent à montrer qu'ils sont véritablement déterminés à mettre en œuvre les résolutions qu'ils ont adoptées, ils doivent cesser d'importer des produits issus des implantations israéliennes et refuser le transit des colons terroristes sur leur territoire.

100. **M. Auza** (Observateur du Saint-Siège) dit que si les importants engagements pris en 2015 par la communauté internationale ont montré une volonté chez les dirigeants politiques de relever ensemble les défis mondiaux, les inégalités entre les pays et en leur sein se sont creusées de manière vertigineuse et le nombre de conflits violents a augmenté, provoquant la crise humanitaire sans précédent que l'on connaît actuellement. Une approche axée sur l'être humain doit être le fondement sur lequel reposent la résolution des problèmes interconnectés liés au développement écologique, économique et social et la promotion de la dignité et de la valeur de tous les êtres humains, afin d'éviter une approche réductrice qui considère la personne humaine comme un obstacle au

développement ou, pire encore, la cause de son propre sous-développement et de sa pauvreté.

101. Le développement humain intégral exige des politiques macroéconomiques à même d'entraîner une croissance financière, commerciale et économique stable, de nature à répondre aux besoins fondamentaux de l'humanité. Ce modèle doit satisfaire les besoins spirituels, sociaux, environnementaux et physiques de la population et provenir de l'intérieur des communautés qui font les investissements nécessaires et fournissent ce qu'il faut pour satisfaire les besoins essentiels tels que l'alimentation, le logement, les soins de santé et l'emploi, et pour jouir de droits moins tangibles tels que l'éducation, la liberté d'expression et la liberté de religion. Le développement humain intégral ne se résume pas à la somme des ressources investies dans les projets de développement et à leurs résultats mesurables; il comprend aussi des éléments incorporels porteurs de changement et contribue à accroître le bien-être des personnes.

102. Pour parvenir à ce développement, un engagement renouvelé est nécessaire pour créer des mécanismes équitables en faveur du commerce mondial et de l'aide financière multilatérale. Les ressources humaines et financières sont souvent très éloignées de ceux qui les utilisent et les produisent. La mondialisation peut être la manifestation de l'indifférence du monde à l'égard des besoins d'autrui, ou sous son meilleur jour, être l'expression de la solidarité mondiale et de notre engagement à assumer les responsabilités qui nous incombent vis-à-vis de ceux qui sont dans le besoin. La solidarité mondiale favorise une plus grande cohésion sociale et l'harmonie. Il faut donc faire en sorte que le commerce mondial et les systèmes économique et financier tiennent compte des structures d'ordre éthique et moral, qui reconnaissent les responsabilités à l'égard des populations, aux plans local et mondial, et à l'égard de la maison commune de l'humanité.

103. L'évolution spectaculaire des modes d'habitat depuis la première Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat I), qui s'est tenue en 1976, a créé de nouveaux problèmes, en particulier dans les milieux méga-urbains. La délégation du Saint-Siège espère qu'Habitat III offrira la possibilité de remédier aux problèmes liés au logement et à l'urbanisation, en adoptant une approche globale et axée sur l'être humain.

104. **M. Mabhongo** (Agence internationale de l'énergie atomique-AIEA) dit qu'en adoptant le Programme 2030, les dirigeants du monde ont pour la première fois explicitement reconnu que la science, la technologie et l'innovation étaient indispensables au développement. Les nombreuses applications pacifiques de la science nucléaire sont susceptibles d'aider les pays à réduire la pauvreté et la faim, à améliorer l'approvisionnement en énergie, à diagnostiquer et à traiter les maladies, à lutter contre l'acidification des océans et à faire face aux changements climatiques. L'AIEA accorde une attention particulière à la lutte contre le cancer. L'Agence travaille d'arrache-pied pour contribuer à remédier à la pénurie de matériel et forme des experts médicaux et techniques afin de traiter le cancer de manière efficace.

105. L'AIEA a en outre démontré qu'elle avait les moyens d'agir rapidement face aux situations d'urgence sanitaire à travers le monde. Il y a deux ans, elle a aidé les pays d'Afrique de l'Ouest à faire face à l'épidémie d'Ebola en fournissant des trousseaux de diagnostic, des fournitures de laboratoire et des avis techniques. Elle lutte actuellement de la même façon contre le virus Zika en Amérique latine et dans les Caraïbes.

106. Les laboratoires d'applications nucléaires de l'Agence proposent des formations aux scientifiques, appuient la recherche dans les domaines de la santé, de l'alimentation et dans d'autres domaines et fournissent des services analytiques aux laboratoires nationaux. L'Agence met à disposition les techniques nucléaires afin de lutter contre les insectes nuisibles, tels que la mouche tsé-tsé et la mouche des fruits, et de mettre au point de nouvelles variétés de cultures vivrières plus résistantes aux périodes de sécheresse et aux maladies. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'AIEA a produit plus de 3 200 nouvelles variétés de produits alimentaires, tels que le blé et le riz, en appliquant des techniques nucléaires. Parmi les autres technologies nucléaires, on peut citer les techniques isotopiques qui contribuent à améliorer la nutrition de l'enfant, à évaluer les effets des changements climatiques et de l'acidification des océans, à repérer les polluants, à prendre la mesure de l'érosion des sols et à déterminer la qualité de l'eau.

107. Œuvrant de concert avec ses partenaires, l'AIEA sait depuis longtemps comment instaurer une

coopération fructueuse entre les pays développés et les pays en développement et donner accès à la science et à la technologie nucléaires pour avoir des effets durables et bénéfiques sur les populations, les industries et les économies.

108. **Mme Puri** (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) dit que selon les grands instruments qui ont été adoptés récemment, l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sont à la fois un moyen de parvenir au développement durable et une fin en soi. L'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes sont aussi un objectif à part entière. La Commission doit reconnaître ce changement radical dans ses travaux et en tenir compte. Jusqu'ici, la question de l'égalité entre les sexes a été considérée comme relevant davantage des attributions de la Troisième Commission, mais il s'agit aussi d'une question importante pour la Deuxième Commission, qui doit en tenir compte dans tout ce qu'elle fait.

109. La prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la mise en œuvre du Programme 2030 doit être au centre de l'examen quadriennal complet, qui doit renforcer les moyens d'action du système des Nations Unies pour le développement et le repositionner pour maximiser son impact au niveau des pays. L'examen quadriennal complet doit tirer parti des normes qu'ONU-Femmes a contribué à faire élaborer en 2015 afin d'accélérer la réalisation de l'égalité entre les sexes et de faire en sorte qu'aucune femme ou fille ne soit laissée pour compte; fournir des orientations générales opérationnelles sur la manière d'accélérer l'obtention de résultats porteurs de transformation, tout en intégrant la problématique hommes-femmes dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement; et renforcer davantage la conformité institutionnelle du système des Nations Unies et les responsabilités et la mission de coordination d'ONU-Femmes. Il est impératif que la prochaine génération de défenseurs de l'égalité entre les sexes œuvrant à l'Organisation des Nations Unies soit soutenue et dotée de moyens d'action.

110. **M^{me} Mucavi** (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture-FAO) dit que le cadre stratégique de la FAO aborde au moins 14 des 17 objectifs de développement durable et prévoit une approche axée sur les résultats afin d'aider à tenir les promesses faites dans le cadre du Programme 2030. La FAO met son savoir-faire et ses réseaux mondiaux au service du

Programme pour aider à recenser les meilleures pratiques et à élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes efficaces, suivre les progrès réalisés et contribuer à apporter des changements concrets sur le terrain. L'organisation œuvre en partenariat avec les gouvernements, le système des Nations Unies, les populations et d'autres acteurs du développement et dispose d'un réseau mondial de bureaux répartis dans 150 pays, où elle participe activement aux travaux des équipes de pays des Nations Unies.

111. En dépit des progrès accomplis dans de nombreux pays, près de 795 millions de personnes souffrent encore de la faim chronique. Plus de 70 % de la population mondiale souffrant de pauvreté et d'insécurité alimentaire vivent dans les régions rurales des pays en développement. N'ayant pas la possibilité de mener une vie décente, les populations rurales sont souvent contraintes de quitter leur foyer à la recherche de meilleures perspectives. La promotion d'un développement rural inclusif et résilient et de systèmes alimentaires améliorés est donc indispensable à la réussite du Programme 2030 et fait largement partie de l'action menée pour favoriser la production et la consommation durables et réduire les pertes et gaspillages de nourriture, accroître l'utilisation rationnelle des ressources en eau et assurer la gestion durable des ressources terrestres et océaniques.

112. La Journée mondiale de l'alimentation, qui se tiendra le 17 octobre 2016, aura pour thème les effets des changements climatiques sur l'alimentation et l'agriculture et la nécessité de faire évoluer les systèmes alimentaires.

113. **M. Pinhero** (Organisation internationale du Travail-OIT) dit que la création d'emplois décents pour les jeunes sera un défi majeur du développement durable dans les années à venir. La faiblesse actuelle de la croissance économique et son incapacité à créer des emplois et la propagation de technologies permettant d'économiser de la main-d'œuvre peuvent compromettre la réalisation de l'objectif 8 de développement durable, à savoir promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous. Certains des points de l'ordre du jour examinés par la Commission peuvent fournir une excellente occasion de réfléchir à ces questions et de soutenir la mise en œuvre par les États Membres des engagements pris en 2015.

114. D'après les études de l'OIT, l'économie à faible émission de carbone est davantage créatrice d'emplois et le volume d'emplois généré par le passage à l'énergie propre et à des modes de production plus durables pourrait compenser les suppressions d'emplois dans les industries à forte intensité d'émissions. Des transitions bien gérées vers des économies écologiquement et socialement durables peuvent dynamiser fortement la création et la revalorisation des emplois, la justice sociale et l'élimination de la pauvreté. Compte tenu que 200 millions de personnes sont au chômage dans le monde et que plus de 600 millions de personnes devront intégrer la population active au cours des 30 prochaines années, il est impératif de fixer comme objectif macroéconomique le plein emploi.

115. L'OIT attend avec intérêt d'examiner les conclusions de la deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) et la suite qui y sera donnée, l'accent étant mis sur le thème du plein emploi et d'un travail décent pour tous. L'instauration d'une protection sociale universelle est une étape clef de ce processus.

116. Le Programme 2030 établit un lien solide entre le travail décent et la migration. Les droits du travail doivent être respectés et les pays doivent envisager d'ouvrir les marchés du travail aux réfugiés. Les migrations sont très avantageuses tant pour les pays d'origine que pour les pays de destination.

117. **M^{me} Carpentier** (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement-CNUCED) dit que la conjoncture économique actuelle compromet l'intégration du Programme 2030 sur le plan économique, en particulier en ce qui concerne le commerce, l'investissement, la technologie, l'innovation et la dette. Ces domaines doivent être bien gérés si l'on veut réaliser les objectifs de développement durable. Les avantages de la mondialisation et l'amélioration de la gestion macroéconomique ont aidé de nombreux pays en développement à s'intégrer dans l'économie mondiale.

118. Les objectifs de développement durable doivent servir à redresser l'économie mondiale. Il faut absolument combiner les connaissances, les outils et les fonds afin d'appuyer la mise en œuvre, notamment dans l'intérêt des pays les moins avancés, des États africains, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement, ainsi que des pays à

revenu intermédiaire et des autres pays en situation particulière. C'est le seul moyen d'enrayer la montée du protectionnisme et de l'isolationnisme, de restaurer la confiance dans l'économie mondiale et de repositionner la mondialisation afin qu'elle soit un moteur de la prospérité pour tous.

119. Le document final de la 14^e session de la CNUCED a renforcé le rôle que joue la CNUCED en qualité de principal organisme du système des Nations Unies chargé du traitement intégré des questions relatives au commerce et au développement et a également réaligné ses trois piliers, à savoir la formation du consensus, la recherche et l'analyse et l'assistance technique, pour faire en sorte qu'ensemble, ils mettent la mondialisation au service de la mise en œuvre du Programme 2030. La CNUCED a lancé un fonds d'affectation spéciale multidonateurs consacré au commerce et aux capacités productives pour qu'il soit plus facile pour les donateurs d'appuyer la coopération technique de la CNUCED et ses 15 partenaires au sein du système des Nations Unies. Elle établit en outre actuellement des partenariats plus poussés et plus ouverts, notamment l'initiative eTrade for All qu'elle a lancée récemment, qui regroupent 15 organisations internationales, y compris des banques de développement, trois États Membres donateurs et 22 acteurs du secteur privé. Le Secrétaire général de la CNUCED vient juste de nommer M. Jack Ma, Président-Directeur général et fondateur du groupe Alibaba, Conseiller spécial de la CNUCED pour l'entrepreneuriat des jeunes et les petites entreprises. Les jeunes et les entrepreneurs comptent parmi les acteurs les plus critiques qu'il est essentiel de faire participer si l'on veut réaliser les objectifs.

La séance est levée à 18 h 15.